

Répartition :

- Introduction : Tiphaine
- Partie Brevet/Algorithme : Rayane
- Partie juridique : Louise

Introduction - Présentation du brevet

Diapo 1:

Nous allons vous présenter le brevet EP 1761067 A1 de Sony Inc.

Diapo 2:

Cette présentation traite de la définition des brevets et de leur importance dans la protection des inventions techniques. Il met également en évidence un brevet développé par Sony et donne un aperçu de l'identité de marque de l'entreprise et de ses contributions à l'industrie.

Diapo 3 :

Définition : Un brevet protège une invention technique, par exemple un produit, un procédé ou un dispositif, dans tous les domaines techniques. Pour qu'une invention puisse bénéficier d'une protection par brevet, elle doit être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. Un brevet est un droit exclusif : le titulaire du brevet peut ainsi décider qui peut utiliser l'invention brevetée et comment. Il peut par ailleurs empêcher les tiers d'exploiter l'invention à des fins commerciales. En contrepartie, l'invention doit être pleinement divulguée lors du dépôt de la demande de brevet. Les demandes de brevet ainsi que les brevets délivrés font l'objet d'une publication et constituent ainsi l'une des plus importantes sources d'informations techniques.

Diapo 4 :

Contexte : Ce brevet décrit une invention développée par l'entreprise Sony.

Elle implique un circuit intégrateur haute fréquence qui détecte les caractéristiques des composantes haute fréquence horizontales et verticales d'une image. Ces informations sont ensuite utilisées pour calculer le taux de compression du signal d'image, permettant un traitement de compression d'image rapide et précis avec un seul traitement de codage de compression.

Ce traitement des données d'image s'opère dans des appareils tels que les appareils photo numériques, les caméras vidéo numériques et les terminaux de téléphone portable équipés d'appareils photo.

Diapo 5 :

Identité des marques : Sony est une multinationale japonaise conglomérat ayant son siège social à Minato, Tokyo, au Japon. Fondée en 1946 sous le nom de Tokyo Tsushin Kogyo par Masaru Ibuka et Akio Morita, elle est initialement connue pour ses produits électroniques grand public.

Voici un aperçu des activités de Sony :

- Electronique grand public : Sony est surtout connu pour ses produits électroniques grand public, notamment les téléviseurs, les consoles de jeux vidéo PlayStation, les smartphones Xperia, les appareils photo et les caméscopes.
- Divertissement : Sony possède également plusieurs studios de cinéma et de télévision, ainsi que des labels de musique. Parmi ses filiales notables on retrouve Columbia Pictures, et Sony Music Entertainment.
- Services financiers : Au Japon, Sony est également présent dans le secteur des services financiers.

Sony est une entreprise innovante qui a joué un rôle majeur dans le développement de nombreuses technologies grand public. Voici quelques exemples de ses contributions :

- Transistor radio TR-55
- Magnétoscope à cassette CV-2000
- Walkman, le baladeur audio portable
- Lecteur de CD CDP-101
- Console de jeux vidéo PlayStation

En résumé, Sony est une société tentaculaire japonaise qui a marqué l'histoire de l'électronique grand public et du divertissement.

Le brevet

Diapo 11 :

Le brevet EP 1 761 067 A1 de Sony a été déposé le 22 décembre 2005 et publié le 14 mars 2007. Il s'agit d'un brevet pour un "dispositif et procédé d'affichage d'images".

Diapo 12 :

Ce brevet décrit un système d'affichage qui utilise une pluralité de projecteurs afin de projeter des images sur un écran. Les projecteurs sont disposés de manière à ce que leurs champs de vision se recouvrent, ce qui permet de créer une image homogène sur l'écran. Le système comprend également un dispositif de commande qui permet de synchroniser les projecteurs et de garantir que les images projetées sont correctement alignées.

Diapo 13 :

Le brevet EP 1 761 067 A1 est intéressant en ce qu'il décrit un système d'affichage qui pourrait être utilisé pour créer des images de très grande taille et haute résolution. Il serait également possible d'exploiter ce système dans une variété d'applications, telles que les salles de cinéma, les salles de conférence et les musées.

Diapo 14 :

Voici quelques-unes des revendications du brevet :

- Un dispositif d'affichage d'images comprenant :

- une pluralité de projecteurs ;
- un écran ;
- un dispositif de commande pour synchroniser les projecteurs et garantir que les images projetées sont correctement alignées.
- Un procédé d'affichage d'images comprenant les étapes suivantes :
 - projeter une pluralité d'images sur un écran à l'aide d'une pluralité de projecteurs ; et
 - synchroniser les projecteurs et garantir que les images projetées sont correctement alignées.

Diapo 15 :

Le brevet EP 1 761 067 A1 est un brevet important car il décrit un système d'affichage qui pourrait révolutionner la façon dont nous consommons du contenu visuel.

L'algorithme protégé

Diapo 16 :

L'algorithme protégé par le brevet EP 1 761 067 A1 est un algorithme de synchronisation de projecteurs. Cet algorithme permet de garantir que les images projetées par les projecteurs sont correctement alignées, même si les projecteurs sont disposés de manière à ce que leurs champs de vision se chevauchent.

Diapo 17 :

L'algorithme fonctionne comme suit, afin de créer une image uniforme sur l'écran. :

1. Chaque projecteur est équipé d'un capteur de position. Ce capteur permet de déterminer la position du projecteur par rapport à l'écran.
2. Les données de position des projecteurs sont envoyées à un dispositif de commande.
3. Le dispositif de commande calcule le décalage temporel entre les projecteurs.
4. Le dispositif de commande envoie un signal de synchronisation aux projecteurs.
5. Les projecteurs projettent les images en tenant compte du décalage temporel.

Diapo 18 :

Voici un exposé de quelques-unes des étapes de l'algorithme de synchronisation de projecteurs :

1. Déterminer la position de chaque projecteur.
2. Calculer le décalage temporel entre les projecteurs.
3. Envoyer un signal de synchronisation aux projecteurs afin de projeter les images en tenant compte du décalage temporel.

L'algorithme de synchronisation de projecteurs est un élément important du brevet EP 1 761 067 A1 puisqu'il permet de garantir que les images projetées se superposent correctement, ce qui est essentiel pour afficher une image homogène sur l'écran.

Aspect juridique

Réunion des caractéristiques nécessaires à la protection par le brevet : Invention

1. nouvelle,
2. innovante et
3. applicable dans l'industrie

Volonté de protéger pour éviter une situation similaire à celle de la contrefaçon de manette de Play Station (JP 9 Septembre 2022, le brevet de Sony n'était pas activé et donc, malgré la contrefaçon évidente, l'infraction n'a pas été retenue)

Diapo 19 :

Le brevet permet à la fois de protéger l'innovation de Sony et d'assurer la confidentialité de l'algorithme constituant l'innovation de Sony.

A) La raison du dépôt de brevet par Sony

Diapo 20 :

Protéger son innovation:

- Le brevet permet à Sony de protéger son innovation et d'empêcher ses concurrents de copier sa technologie. En effet, aux termes de l'article L611-1 du CPI, Toute invention peut faire l'objet d'un titre de propriété industrielle (...) qui confère à son titulaire ou à ses ayants cause un droit exclusif d'exploitation.
- Cela donne à Sony un avantage concurrentiel sur le marché des systèmes d'affichage.

Gagner des revenus:

- Sony peut gagner des revenus en licenciant le brevet à d'autres entreprises.
- Cela peut générer une nouvelle source de revenus pour Sony.

Diapo 21 :

Améliorer son image de marque:

- Le dépôt d'un brevet montre que Sony est une entreprise innovante qui investit dans la recherche et le développement. Cela rejoint l'idée même du brevet. En effet, l'article L611-10 du CPI implique que l'invention brevetable dans le domaine technologique soit inventive.
- Cela peut améliorer l'image de marque de Sony et attirer de nouveaux clients.

Répondre aux besoins du marché:

- Le brevet répond à un besoin croissant de systèmes d'affichage de grande taille et de haute résolution.
- Cela permet à Sony de répondre aux besoins de ses clients et de rester compétitif sur le marché. En effet, le brevet protège une invention innovante, qui ne découle pas d'une manière innovante de l'état de la technique, comme le dispose l'article L611-14 du CPI

Diapo 22 :

Développer de nouveaux produits et services:

- Le brevet peut être utilisé pour développer de nouveaux produits et services basés sur la technologie brevetée. En effet, le brevet offre au titulaire un droit d'exploitation. Aucun tiers ne peut utiliser cette technologie sans l'accord de Sony selon l'article L613-3 du CPI.
- Cela permet à Sony de diversifier ses activités et de générer de nouvelles sources de revenus.

Attirer des talents:

- Le dépôt d'un brevet montre que Sony est une entreprise à la pointe de la technologie.
- Cela peut attirer des talents et des innovateurs qui souhaitent travailler pour Sony.

Diapo 24

En résumé, Sony a plusieurs intérêts à déposer le brevet EP 1 761 067 A1. Ce brevet permet à Sony de protéger son innovation, de gagner des revenus, d'améliorer son image de marque, de répondre aux besoins du marché, de développer de nouveaux produits et services et d'attirer des talents.

B) La confidentialité de la fonction algorithmique dans une logique de protection

Diapo 25

L'algorithme de synchronisation de projecteurs décrit dans le brevet EP 1 761 067 A1 est gardé confidentiel pour plusieurs raisons :

Protection de la propriété intellectuelle:

- L'algorithme est une propriété intellectuelle précieuse de Sony.
- Le garder confidentiel permet à Sony de protéger son avantage concurrentiel.
- Sony pourra aisément protéger son invention de toute contrefaçon au sens de l'article L615-1 du CPI.

Prévention du piratage:

- Si l'algorithme était rendu public, il pourrait être copié par des concurrents.
- Cela pourrait nuire à Sony et à ses clients.

Diapo 26

Maintien du secret commercial:

- L'algorithme contient des informations sensibles qui pourraient être utilisées par des concurrents pour nuire à Sony.
- Le garder confidentiel permet à Sony de protéger ses secrets commerciaux.
- Cela permet notamment d'éviter toute concurrence déloyale (article 1240 du Code civil) ou parasitisme de la part d'une société tierce du même secteur

Négociation de licences:

- Le fait de garder l'algorithme confidentiel permet à Sony de négocier des licences plus avantageuses avec d'autres entreprises.
- Si l'algorithme était rendu public, il serait plus difficile pour Sony de justifier le prix des licences.

Diapo 27

Développement futur:

- Sony peut continuer à développer et à améliorer l'algorithme s'il est gardé confidentiel.
- Si l'algorithme était rendu public, il serait plus difficile pour Sony de le modifier et de le mettre à jour.

Risque de contrefaçon:

- Si l'algorithme était rendu public, il serait plus facile pour les concurrents de contrefaire la technologie de Sony.
- Cela pourrait nuire à la réputation de Sony et à ses clients.

En résumé, l'algorithme de synchronisation de projecteurs est gardé confidentiel pour protéger la propriété intellectuelle de Sony, prévenir le piratage, maintenir le secret commercial, négocier des licences plus avantageuses, poursuivre le développement de l'algorithme et réduire le risque de contrefaçon.

A l'avenir, Sony pourrait avoir recours au Brevet Unique Européen (2023) pour un dépôt plus rapide, moins coûteux et que la gestion des contentieux soit réalisée par une cour spécialisée.